

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 11

Artikel: L'indiscipline au Tessin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ciers ; il recevra à ce sujet les observations ou les vœux des sections, les étudiera et, suivant les circonstances, les soumettra avec ou sans commentaire à l'ensemble des sections.

Nous savons que notre nouvelle organisation militaire présente encore bien des lacunes et qu'il y aurait lieu d'apporter dans sa mise en pratique toute une série d'améliorations. Mais s'il est vrai d'une part que grâce à notre système de milices et à notre forme de gouvernement issu d'une agglomération d'Etats républicains, les améliorations dont il s'agit, forcées de suivre la voie de la législation, sont lentes à venir (lorsqu'elles viennent), il n'est pas moins vrai d'autre part que bien des lacunes pourraient être comblées souvent sans grands sacrifices financiers. C'est le service lui-même qui fait le mieux ressortir, tantôt plus tantôt moins, l'utilité des améliorations à faire ; et qui, mieux que le sous-officier, peut être à même de signaler les côtés faibles et les points à rémédier ? Sa situation comme intermédiaire entre les officiers et la troupe, le fait qu'il est en contact constant avec cette dernière, partageant ses peines et ses privations, ne l'autorisent-ils pas à parler en connaissance de cause ?

(A suivre.)



L'indiscipline au Tessin.

Tous les journaux en Suisse se sont occupés et ont à juste titre déploré les cas graves d'indiscipline dont la caserne de Bellinzzone a été le théâtre. Voici les faits dont la *Nouvelle Gazette de Zurich* a donné un récit circonstancié :

Le régiment d'infanterie n° 32 (commandant, M. le lieutenant-colonel Curzio Curti) a commencé son cours de répétition le 14 octobre. La troupe fut libre pendant l'après-midi du dimanche 16 octobre. Le soir, à l'appel dans les chambres, il manquait des bandes entières qui rentraient à 10 heures, 11 h., 1 h., en partie même le lendemain matin. Pendant la semaine qui suivit, cela n'alla pas mieux. Il manquait tous les soirs vingt ou trente hommes, même les jours où l'ordre portait que tous les chefs de section étaient commandés pour l'appel dans les chambres.

Néanmoins, le chef de régiment crut devoir donner congé à la troupe pour l'après-midi du dimanche suivant, 23 octobre. L'ordre du jour annonçait que les chefs de section devaient assister à l'appel dans les chambrées et que les hommes qui arriveraient trop tard seraient punis des arrêts après le service. L'après-midi, M. le colonel Wasmer, instructeur d'arrondissement, se trouvait à 5 h. à Locarno

pour reprendre le train de Bellinzzone. Sur le quai, toute une troupe de soldats bafouaient et huaient ceux de leurs camarades qui prenaient le train pour rentrer à l'heure au quartier. Ils criaient que c'était bien assez tôt de partir par le train de 10 heures. Cela se passait sous les yeux de plusieurs officiers de troupe tessinois dont aucun ne crut devoir rappeler à l'ordre les soldats indisciplinés et impudents.

A 9 heures, M. le colonel Wasmer était dans sa chambre à la caserne de Bellinzzone. A 9 $\frac{1}{2}$ h., l'appel dans les chambres commença en présence de tous les chefs de sections. M. le colonel Wassmer se trouvait, après le signal de l'appel, à l'étage inférieur et il entendit au-dessus, dans le quartier des 3^{me} et 4^{me} compagnies du bataillon 94, un train d'enfer. Tel qu'il était, sans sabre, il monta pour rétablir l'ordre, si c'était possible. Dans la première chambre de la 3^{me} compagnie, il trouva toute une bande de soldats, complètement ivres et faisant du tapage, et quelques officiers qui s'efforçaient de les rappeler à l'ordre. Le colonel Wassmer observa un moment, puis enfin prit le principal tapageur, un homme absolument ivre, par le collet, et donna au premier-lieutenant Castagnola l'ordre d'aller chercher un caporal de garde et deux hommes pour le conduire au poste. Le soldat était dans un état tel qu'il tomba à terre dès que le colonel eut cessé de le tenir par le collet. La patrouille vint et l'emmena. Un homme de la Verzasca, également ivre, adressa alors au colonel un grand discours au milieu d'un tapage général; comme ce brave ne déférait pas à l'ordre d'aller se coucher, ses camarades le prirent et le jetèrent sur son lit. M. le colonel Wassmer sortit et descendit au poste de police où se tenait le rapport du soir.

Le chef du régiment était présent. Il manquait au bataillon 94 quinze hommes, au bataillon 95 cinquante-huit, au bataillon 96, huit. En haut, le tapage continuait. On sonna l'extinction des feux, sans aucun résultat. Le colonel Wassmer enjoignit au chef de régiment de rétablir l'ordre. Le lieutenant-colonel Curti monta à l'étage; on entendit une recrudescence des cris, ensuite une notable diminution et enfin un redoublement de tapage, accompagné de coups de sifflets et de huées. M. Curti redescendit, disant que ses gens finiraient bien par se tenir tranquilles.

Sur ces entrefaites, l'instructeur d'arrondissement avait été rejoint par les instructeurs, colonels von Elgger et Epp, et par le premier-lieutenant Kohler. Comme le bruit ne cessait pas, tous montèrent ensemble à l'étage. Mais le colonel Wassmer resta dans l'escalier avec le premier-lieutenant Kohler, parce que M. Curti l'en priait, voulant faire lui-même une nouvelle tentative. Cela n'amena aucune amélioration, et MM. von Elgger et Epp entrèrent dans les chambrées. Peu après, M. von Elgger prit un des tapageurs par le bras et le conduisit à la garde, le chef de régiment n'ayant pas cru devoir jusqu'a-

lors appeler celle-ci aux armes. Une demi-heure plus tard, M. le colonel von Elgger fit descendre l'escalier à un second soldat qui ne portait que sa chemise, son pantalon et sa baïonnette. Le colonel Wassmer lui prit celle-ci pour qu'on pût le reconnaître le lendemain au numéro de son fusil.

Le scandale continua. A 11 $\frac{1}{2}$ h., les instructeurs rentrèrent dans leurs chambres, laissant les officiers de troupe faire seuls. A minuit et demie, le lieutenant-colonel Curti se décida enfin à réveiller la 3^{me} compagnie du bataillon 96 et à la mettre de piquet. Il est à remarquer que toutes les autres fractions de la troupe s'étaient conduites convenablement, les compagnies 3 et 4 du bataillon 94 faisant seules exception. Le calme se rétablit enfin. Outre les trois hommes déjà mis aux arrêts, le lieutenant-colonel Curti y fit conduire cinq autres braillards et le reste de la nuit fut tranquille.

Le lendemain, la troupe fit son service comme si rien ne s'était passé. Les cinq principaux tapageurs avaient été conduits à la prison civile; le soir, les troupes étaient consignées à la caserne et rien d'anormal ne se produisit. Il en fut de même le mardi. Mais le mercredi, la troupe touchant du biscuit au lieu de pain, une grande excitation se manifesta derechef. Le biscuit ne plaisait pas à la troupe. Elle le jeta par les fenêtres, sur la route et dans la cour, et le piétina avec les souliers. Quand à midi vint le *spatz*, deux compagnies du bataillon 96 déclarèrent qu'elles ne mangeraient point de *spatz* sans pain et jetèrent la viande comme le biscuit.

Malheureusement on est obligé de reconnaître que non seulement la troupe est indisciplinée, mais que le corps d'officiers n'est pas animé d'un bon esprit. Lorsque, pendant le cours de répétition du régiment 32, la Constituante s'est réunie, cinq officiers, membres de cette assemblée, ont demandé congé pour assister à la séance. La permission leur fut refusée. Malgré cela, un de ces officiers, un capitaine du nom de Sarlini, quitta sans autre son service pour se rendre au Palazzo. Il fut frappé des arrêts, mais quand l'instructeur d'arrondissement quitta Bellinzzone, il trouva cet officier, qui était censé subir sa peine, tranquillement assis dans un café.

Plusieurs journaux donnant le récit de ces faits ajoutent que ceux-ci se passent de commentaires. Pour nous, nous estimons au contraire qu'ils comportent un sérieux et utile commentaire. Si les Tessinois ont le caractère un peu plus ardent ils ne sont pas pour cela de moins bons citoyens que d'autres confédérés, leur patriotisme n'est pas moins développé, et, dans tous les cas, ils sont aussi capables que qui ce soit d'être de bons soldats, conscients de leur devoir, désireux de l'accomplir. Malheureusement ils ne sont pas, dans la vie civile, accoutumés à subir le frein des lois.

Trop de gens leur enseignent pour tout catéchisme politique la révolution à main armée s'il le faut, et l'on sait que quand l'occasion

est favorable ils ne se font pas faute de passer des paroles aux actes. Le putsch de septembre 1890 est encore présent à toutes les mémoires, et ce que l'on se rappelle également, c'est la manière dont des mesures strictement constitutionnelles, prises tout d'abord, se modifièrent peu à peu jusqu'à transiger avec l'émeute, et donner ainsi gain de cause, aux yeux de la population, à la résistance aux lois et aux violations de la constitution. On se rappelle enfin cette journée où furent insultées les troupes d'occupation sans qu'on ait rien fait pour punir les coupables.

Comment veut-on, avec de tels exemples sous les yeux, que le citoyen s'habitue à la discipline, et comment veut-on, lorsqu'il est sous les armes, qu'il se soumette aux rigueurs des règlements militaires ?

Non, la cause véritable des cas d'indiscipline, dont la caserne de Bellinzone a été le théâtre est le mépris de toute autorité dans lequel paraît tomber de plus en plus le canton du Tessin ; et il faut l'avouer, dans le reste de la Confédération on n'est pas sans reproche à cet égard.

BIBLIOGRAPHIE

LES GUERRES DES ALPES. — *Guerres de la succession d'Autriche (1742-1748). Mémoire extrait de la correspondance de la cour et des généraux*, par F.-E. de Vault, lieutenant-général, directeur du dépôt de la guerre (1763-1790). Revu, annoté et accompagné d'un résumé et d'observations, par P. Arvers, colonel d'infanterie, sous-directeur au ministère de la guerre. — Deux volumes grand in-8° de 740 et 876 pages, avec cartes et croquis, chez Berger-Levrault, éditeur, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris. — Prix des deux volumes : 80 francs.

Voici sans contredit un bel ouvrage, d'une grande importance historique ainsi que d'actualité pour le front franco-italien. Cette substantielle publication se divise en deux parties parfaitement distinctes, mais bien justifiées par la matière.

Dans le premier volume, se trouve *in extenso* le mémoire du général de Vault. Ce général, qui pouvait être historien, s'est borné au rôle plus modeste d'annaliste, et lorsqu'il est obligé de raconter lui-même, il le fait avec la plus rigoureuse simplicité, ne mêlant à son récit aucun commentaire, aucune réflexion ; il enregistre avec la plus scrupuleuse exactitude et coordonne avec précision et lucidité des faits épars dans plusieurs centaines de volumes. L'œuvre n'en est pas moins colossale. Mais, depuis le jour où elle a été terminée, les archives de la guerre se sont enrichies de documents nombreux et notamment de la plus grande partie des correspondances des généraux de l'armée d'Italie de l'époque.